



CHARTRE DE LA FNACAV

NOS FONDEMENTS

Les membres de la FNACAV affirment, dans la présente charte, leur adhésion aux objectifs et aux valeurs qui fondent leur participation à la lutte contre les violences conjugales¹ et intrafamiliales.

Les adhérents de la FNACAV interviennent auprès des auteur-e-s de violences conjugales et intrafamiliales dans le but de prévenir la répétition des comportements violents à travers les générations, la récurrence, et par là même d'aider les victimes directes et indirectes.

Les adhérents de la FNACAV ancrent leur travail de prévention de réitération de la violence dans une conception égalitaire des relations entre femmes et hommes.

La FNACAV reconnaît le rapport à la loi comme fondateur de l'intervention auprès des auteur-e-s et estime qu'il peut, dans le cadre des violences conjugales et familiales, être utilement complété par la mise en œuvre d'un accompagnement des auteur-e-s de violences ainsi que toutes formes d'actions intégrées dans cet objectif.

La FNACAV est constituée en association loi 1901.

NOS OBJECTIFS

La FNACAV agit pour promouvoir la création ou le développement de structures d'intervention en direction des auteur-e-s de violences conjugales et familiales au sein de toute configuration de relations intimes, présentes ou passées, pour une prise en charge thérapeutique, à la fois dans le domaine de la prévention et dans celui des prises en charge individuelles et collectives.

La FNACAV se veut un lieu ouvert de rencontres, d'échanges, de débats, de recherche et de partage de propositions.

La FNACAV, en favorisant les échanges et débats entre structures adhérentes, met en évidence les pratiques pertinentes et des outils d'évaluation de ces pratiques. Elle travaille et contribue à la définition de référentiels de formation dans le domaine de l'intervention en direction des auteur-e-s de violences conjugales et familiales.

¹ Par « violences conjugales », nous désignons toutes les formes de violences entre partenaires intimes perpétrées dans le cadre d'une relation présente ou passée.

La FNACAV porte, en tant que force d'initiatives, interlocuteur et interface avec les élus et financeurs, toute proposition lui semblant correspondre à l'objectif de réduction des violences conjugales et familiales.

La FNACAV préconise et initie le partenariat entre acteurs de terrain, fait connaître les actions de ses adhérents par toute manifestation adaptée (colloque, séminaire, formation, groupe de travail...).

La FNACAV s'inscrit dans une dynamique d'échanges, de partenariats et de recherche aux niveaux national et européen.

NOS VALEURS

Le refus de la violence sous toutes ses formes. Nos interventions auprès des auteur-e-s de violences ne sont en aucun cas des alternatives à l'application de la loi. Complémentaires des actions de la Justice, elles en restent toutefois indépendantes, se référant aux codes de déontologie des diverses pratiques thérapeutiques.

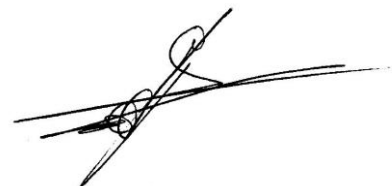
L'auteur-e est responsable de ses actes aux termes de la loi. Bien que la responsabilité de la violence appartienne toujours à son auteur-e, il/elle ne peut se réduire à ses actes. Cette personne a droit à l'écoute, au respect, à la confiance dans ses propres capacités de compréhension et de changement et à un accompagnement spécifique pour prévenir la récidive.

Les limites de l'intervention. Dans leurs actions, les intervenants sont vigilants aux limites de leur travail ainsi qu'à la sécurité des personnes reçues et de leur entourage. Les interventions sont menées, en donnant la priorité à la sécurité de la ou des victimes.

Le travail en réseau et le partenariat. La lutte contre les violences conjugales passe par une co-construction des réponses à apporter aux victimes comme aux auteur-e-s. Elle suppose la mise en place de démarches concertées avec les structures impliquées dans l'accompagnement des victimes.

L'obligation de formation et de supervision des intervenants. Les intervenants en direction des auteur-e-s de violences conjugales et familiales sont formés au traitement de ces problèmes et sont supervisés.

Le Président, Alain Legrand



Pour l'association :
Le (la) Président(e)
M.....

Signature
Fait à
Le